

L'évolution des droits de la femme

A l'occasion de la Journée des droits internationaux de la Femme, le 8 Mars, nous revenons sur quelques dates.

C'est en **1791**, que la « déclaration des droits de la femme et de la citoyenne » a été rédigée par **Olympe de Gouges**.

« Le Mari doit protection à la femme, la femme doit obéissance à son mari » (Code Civil- 1804)

L'école devient obligatoire pour les filles dans les communes de 800 habitants, en **1850**, c'est ce qu'on appelle la **loi Falloux**.

En **1876**, le « **droit des femmes** » est fondé, avec le premier groupement suffragiste par **Hubertine Auclert**.

En **1903**, Marie Curie reçoit le prix Nobel de Physique.

Création d'un baccalauréat unique en **1924**, de plus les programmes scolaires masculins et féminins ont été uniformisés.

En **1944**, Le droit de vote et d'éligibilité pour les femmes.

En **1965**, une loi réformant les régimes matrimoniaux a été établie, celle-ci autorise les femmes à ouvrir un compte bancaire en leurs noms personnels et à exercer une activité professionnelle sans le consentement de leur mari.

La contraception a été autorisée en **1967**, avec la **loi Neuwirth**.

« A Travail égal, salaire égal » 1972

Le premier refuge pour « femmes battues » a été ouvert en **1975**, le centre Flor Tristan. Mais aussi, la même année la loi Veil autorisant et encadrant l'interruption Volontaire de Grossesse.

En **1976**, tout es établissements scolaires publics deviennent mixte.

La première femme élue à l'académie française fut Marguerite Yourcenar en **1980**. Et l'année d'après, Yvette Roudy fut la première ministre de d'Etat.

En **1983**, Le principe de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes par la loi Roudy s'affirme.

Le congé parental s'ouvre aux deux parents en **1984**.

En **1992**, le harcèlement sexuel dans les relations de travail est sanctionné.

En **2000**, la première loi sur la parité politique est promulguée. Mais aussi une mise en œuvre d'une politique globale d'égalité des chances dans le système éducatif.

En **2002**, il y a eu la création de la consécration légale de l'autorité parentale conjointe et de la garde



La journée de la femme

alternée, mais aussi la possibilité pour l'enfant de porter le nom de ses deux parents. Puis la création du congé de paternité.

En **2006**, est apparue la loi relative à l'égalité salariale entre les femmes et les hommes.

« L'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives, ainsi qu'aux responsabilités professionnelles et sociales. » (2008-Constitution)

Crédit photo : Blandine Le cain

Source : ONISEP- Délégation aux droits des femmes

